



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES GRAISSES ET LES HUILES

Vingt-sixième session

Kuala Lumpur, Malaisie, 25 février - 1^{er} mars 2019

AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA NORME DU CODEX POUR LES HUILES VÉGÉTALES PORTANT UN NOM SPÉCIFIQUE (CODEX STAN 210-1999)

**Remplacement de l'indice d'acide par les acides gras libres pour les huiles de palme vierges et
inclusion des acides gras libres pour l'huile de palmiste brute**

(Préparé par la Malaisie)

(à l'Étape 3)

Les membres du Codex et les observateurs sont invités à soumettre leurs observations sur **l'avant-projet de révision de la norme tel que présenté en Annexe**, à l'Étape 3, **avant le 15 décembre 2018**.

Ces observations sont à soumettre par le biais du Système d'observations en ligne du Codex (OCS) : <https://ocs.codexalimentarius.org/> comme il est stipulé dans [CL 2018/77/OCS – CCFO](#).

Contexte

1. À la 25^{ème} session du Comité du Codex sur les graisses et les huiles (CCFO), la Malaisie a présenté un document de discussion, en expliquant que les nouveaux travaux proposés avaient pour objet de réviser la manière d'exprimer l'acidité des huiles de palme vierges dans l'Annexe à la *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* et d'inclure une disposition similaire pour l'huile de palmiste brute. La Malaisie a expliqué que comme les acides gras libres (FFA) de l'huile de palme étaient exprimés en acide palmitique, en tant que principal acide gras des huiles de palme, il y aurait une discordance entre l'acidité exprimée en indice d'acide de 10,0 mg KOH/g d'huile (dans la norme actuelle) et la spécification de 5 % d'acides gras libres (en acide palmitique) utilisée actuellement dans la pratique du commerce international de l'huile de palme, vu que le niveau maximum de 10 mg KOH/g d'huile pour l'indice d'acide équivalait seulement à la spécification de 5 % d'acides gras libres (en acide oléique). Comme cette situation créait des problèmes dans le commerce de ce produit, la Malaisie a proposé les nouveaux travaux.
2. La Malaisie a également présenté le document de projet révisé, en expliquant que :
 - (i) le titre avait été modifié pour devenir « remplacement de l'indice d'acide par les acides gras libres pour les huiles de palme vierges et inclusion des acides gras libres pour l'huile de palmiste brute » afin de mieux refléter le champ d'application des nouveaux travaux proposés ; et
 - (ii) les valeurs spécifiques avaient été supprimées, car elles seraient débattues après approbation des nouveaux travaux.
3. Le Comité est convenu :
 - (i) de commencer de nouveaux travaux sur le remplacement de l'indice d'acide par les acides gras libres pour les huiles de palme vierges et l'inclusion des acides gras libres pour l'huile de palmiste brute dans la Section 1 de l'Annexe à la *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CODEX STAN 210-1999) ;
 - (ii) de soumettre le document de projet à la 40^{ème} session de la CAC pour approbation en tant que nouveaux travaux ; et
 - (iii) de demander à la Malaisie de préparer l'avant-projet de révision de la *Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique* (CODEX STAN 210-1999) pour circulation en vue d'observations à l'Étape 3 et pour examen lors de la 26^{ème} session du CCFO, sous réserve d'approbation des nouveaux travaux par la 40^{ème} session de la CAC.

4. La CAC a approuvé ces nouveaux travaux lors de sa 40^{ème} session.

Conclusion et recommandations

5. La Malaisie recommande que lors de sa 26^{ème} session, le CCFO examine l'avant-projet de révision tel que présenté dans l'Annexe.

ANNEXE**AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA NORME POUR LES HUILES VÉGÉTALES PORTANT UN NOM SPÉCIFIQUE (CODEX STAN 210-1999) :
REMPACEMENT DE L'INDICE D'ACIDE PAR LES ACIDES GRAS LIBRES POUR LES HUILES DE PALME VIERGES ET INCLUSION DES ACIDES GRAS LIBRES POUR L'HUILE DE PALMISTE BRUTE****(à l'Étape 3)**

Les ajouts de texte sont **en caractères gras/soulignés**. Les suppressions sont en caractères ~~barrés~~.

AUTRES FACTEURS DE COMPOSITION ET DE QUALITÉ**1. FACTEURS DE QUALITÉ**

	<u>Concentration maximale</u>
<u>Acidité</u>	
<u>Indice d'acide</u>	
Huiles raffinées	0,6 mg KOH/g d'huile
Huiles obtenues par pression à froid et huiles vierges	4,0 mg KOH/g d'huile
Huiles de palme vierges	10,0 mg KOH/g d'huile
<u>Acides gras libres</u>	
<u>Huiles de palme vierges</u>	<u>5 % (en acide palmitique)</u>
<u>Huile de palmiste brute</u>	<u>5 % (en acide laurique)</u>